



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**ARRÊTÉ n° 1958/2021/DEETS**

**Portant nomination des membres du  
Conseil de Famille n°2 des Pupilles de l'Etat**

**LE PREFET DE LA REUNION  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;

**VU** la loi 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption et réformant certaines dispositions du code civil, de la Famille et de l'Aide Sociale, de la Sécurité Sociale et du Travail ;

**VU** le décret du 7 octobre 1947 concernant l'extension aux départements d'Outre-Mer des lois et décrets dont l'application relève du Ministère de la Santé Publique et de la Population ;

**VU** le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

**VU** le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret susvisé du 23 août 1985 ;

**VU** l'arrêté n°461/2021/DCS du 18 mars 2021 portant nomination des membres du Conseil de Famille n°2 des pupilles de l'Etat ;

**SUR** proposition de Madame la Sous-préfète à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse et de Madame la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Sont nommés ou renouvelés en tant que membres du Conseil de Famille n°2 des pupilles de l'Etat :

#### REPRESENTANTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Adèle ODON, Conseillère départementale, Titulaire

Madame Eglantine VICTORINE, Conseillère départementale, Suppléante

#### REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS A CARACTERE FAMILIAL

##### *Union Départementale des Associations Familiales*

Titulaire : Madame Guita PICARD

Suppléante : Madame Yolaine TORTILLARD

##### *Association des Parents Adoptifs*

Titulaire : Madame Elisabeth SOLA

Suppléante : Madame Madeleine DA CUNHA

##### *Association des Assistantes Familiales :*

Titulaire : Madame Régine VIRASSAMY SACRI

Suppléante : Madame Jocelyne HUBERT

##### *Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat :*

Titulaire : Madame Mimose BARBIN

Suppléant : Monsieur Emmanuel ZOOGONES

#### PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame Valérie JUMEL

Madame Frédérique ANTAYA

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2021** pour une durée de 6 ans.

### ARTICLE 3 :

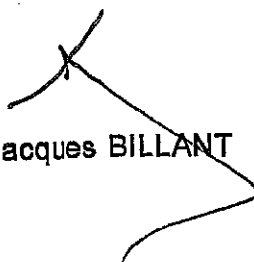
L'arrêté 461/2021/DCS du 18 mars 2021 portant nomination des membres du Conseil de Famille n° 2 des Pupilles de l'Etat et les arrêtés le modifiant sont abrogés.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Sous-préfète à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse et Madame la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ; sont chargées, chacune pour ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département.

Fait à Saint-Denis, le 30 SEPT 2021

Le préfet



**Jacques BILLANT**